

Contrôle de la mousse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

- **UFI n° : 8A50-80F5-0003-EGUT**
- Nom du produit : Contrôle de la mousse
- Référence produit : 062

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation de la substance/du mélange : Traitement des piscines/spas
- Utilisation déconseillée : Aucune information disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Deep Blue Pool Supplies

Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,

Corsham,

SN13 8DT

Téléphone : +44 (0) 3330 907094

Courriel : help@deepbluepoolsupplies.co.uk

1.4 Numéro de téléphone d'urgence - Numéro d'urgence : 0800 043 0891 (assistance technique)

112 (urgence)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) [CLP/SGH] : Non classé
- Informations complémentaires : Pour le texte intégral des mentions de danger et des déclarations de danger de l'UE, voir la section 16

2.2 Éléments d'étiquette

- Pictogrammes de danger : Aucun - Mot signal : Aucun
- Mentions de danger
Aucun
- Mises en garde

Revision: 22 December 2020

Aucun - Informations

complémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 - Contient un mélange réactionnel de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut provoquer une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

- Il ne s'agit pas d'un PBT au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.
- Il ne s'agit pas d'une vPvB au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

- Non applicable

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients (...)

3.2 Mélanges

- Contient les ingrédients dangereux suivants ou des ingrédients présentant une limite d'exposition en milieu de travail :

Nom chimique	Conc.	N° CAS	N° CE	Classification (RÈGLEMENT (CE) Non 1272/2008) [CLP/GHS]	SCL/ Facteur M/ A MANGÉ	ATTEINDRE Inscription Nombre	WEL/ OEL
Réaction masse de 5-chloro- 2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,0015 %	55965-84-9	-	Toxicité aiguë 3, H301 Toxicité aiguë 2, H310 Corr. cutanée 1C, H314 Blessure oculaire 1, H318 Sensibilité cutanée 1A, H317 Toxicité aiguë 2, H330 Aquatique Aigu 1, H400 Chronique aquatique 1, H410 EUH071	Eye Dam. 1: C ≥ ,6 % Irritation oculaire. 2 H319: .06 % ≤ C < ,6 % Corr. cutanée 1C : C ≥ ,6 % Irritation cutanée. 2 H315: .06 % ≤ C < ,6 % Skin Sens. 1A: C ≥ ,0015 % M=100 M(Chronique)=100	01-2120764691 -48-XXXX	Non

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

Les secouristes doivent porter un équipement de protection individuelle (EPI) homologué avant d'administrer les premiers secours.

Les sauveteurs doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.

4.1 Description des mesures de premiers secours

- contact avec la peau
 - Lavez abondamment la zone affectée avec du savon et de l'eau.
 - Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Revision: 22 December 2020

-
- Contact visuel
En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Rincer soigneusement les yeux en soulevant les paupières. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Ingestion
Rincer la bouche à l'eau (ne pas avaler).
Donner beaucoup d'eau à boire. NE PAS faire vomir.
En cas de doute ou si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Inhalation

- Si la respiration est difficile, emmener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- Rincez-vous la bouche et le nez à l'eau.
- En cas d'exposition ou d'inquiétude : consultez un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

- Contact visuel
Peut provoquer des rougeurs et des irritations
- contact avec la peau
Peut provoquer des rougeurs et des irritations
Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.

SECTION 4 : Premiers secours (....)

- Ingestion
Peut provoquer une irritation de la gorge
- Inhalation
En cas d'exposition sévère, une irritation des voies respiratoires peut se développer.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire - Traiter les symptômes

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction - Moyens d'extinction appropriés : non inflammables. En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions environnantes.

- Moyens d'extinction inadaptés : Aucune information disponible

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

- Dégage des fumées (ou des gaz) irritants ou toxiques en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Collectez séparément les eaux d'extinction d'incendie contaminées. Il est impératif de ne pas les rejeter dans les égouts. Empêchez toute contamination des eaux de surface ou souterraines par ces eaux.
- Maintenez les récipients exposés au feu à une température basse en les arrosant d'eau.

Revision: 22 December 2020

- Équipement de protection individuelle : Porter un appareil respiratoire autonome (ARA). Porter une tenue de protection complète, y compris une combinaison de protection chimique.
-

SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Les sauveteurs doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.
- Seul le personnel formé et autorisé devrait effectuer les interventions d'urgence
- Précautions individuelles pour le personnel non urgent : Porter des vêtements de protection conformément à la section 8 ; Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Précautions individuelles pour les intervenants d'urgence : Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) ; porter des vêtements de protection appropriés, une protection oculaire/ faciale et des gants

6.2 Précautions environnementales

- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Ne pas pénétrer dans les égouts et les cours d'eau publics.

Revision: 22-December-2020

-
Si la contamination des systèmes de drainage ou des cours d'eau est inévitable, informez immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage - Arrêter

la fuite si cela peut être fait en toute sécurité.

- petits déversements

Essuyez le liquide renversé avec un chiffon ou une serviette humide et absorbante.

- Déversements importants

Contenir et recueillir le produit déversé avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et le placer dans un conteneur en vue de son élimination.

Placer dans un récipient hermétique

Fermez les contenants et étiquetez-les.

Déplacer les matériaux contaminés vers un endroit sûr en vue de leur élimination ultérieure.

Consultez un expert pour l'enlèvement et l'élimination de tous les matériaux et déchets contaminés.

Rincez abondamment la zone de déversement à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel (....)

- Voir les sections : 7, 8 et 13

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

- Assurez une ventilation adéquate
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Portez des vêtements de protection conformément à la section 8
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. - Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Assurez-vous que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité se trouvent à proximité.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités - À conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Bien refermer le récipient après usage. - À conserver dans un local doté d'un sol imperméable.

- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Interdiction de fumer.
- Incompatible avec les acides forts
- Incompatible avec les substances oxydantes fortes

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

- Soins en piscine/spa
-

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Revision: 22 December 2020

-
- Si ce produit contient des ingrédients soumis à des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Il convient de se référer aux normes de surveillance, telles que les suivantes : la norme européenne EN 689 (Exposition en milieu de travail – Mesure de l'exposition par inhalation à des agents chimiques – Stratégie pour le contrôle de la conformité aux valeurs limites d'exposition professionnelle), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail – Guide d'application et d'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) et la norme européenne EN 482 (Exposition en milieu de travail – Exigences générales pour la mise en œuvre des procédures de mesure des agents chimiques). Il sera également nécessaire de se référer aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes de détermination des substances dangereuses.

Masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

- DNEL (inhalation) 20 µg/m³ Industrie, Effets à long terme, Effets locaux
- DNEL (inhalation) 40 µg/m³ Industrie, Effets aigus/à court terme, Effets locaux
- DNEL (inhalation) 20 µg/m³ Industrie, Effets à long terme, Effets locaux
- DNEL (inhalation) 40 µg/m³ Industrie, Effets aigus/à court terme, Effets locaux
- DNEL (voie orale) 90 µg/kg (pc/jour) Consommateur, Effets systémiques à long terme
- DNEL (voie orale) 110 µg/kg (pc/jour) Consommateur, Effets systémiques aigus/à court terme
- PNEC aquatique (eau douce) 3,39 µg/L
- PNEC aqua (rejets intermittents, eau douce) 3,39 µg/L
- PNEC aqua (eau de mer) 3,39 µg/L
- PNEC aqua (rejets intermittents, eau de mer) 3,39 µg/L
- PNEC (STP) 230 µg/L
- PNEC sédiment (eau douce) 27 µg/kg
- PNEC sédiment (eau de mer) 27 µg/kg PNEC terrestre (sol) 10 µg/kg

8.2 Contrôles d'exposition

- Le choix et l'utilisation des équipements de protection individuelle doivent être fondés sur une évaluation des risques liés au potentiel d'exposition.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle (....)

- Contrôles techniques : Assurer une ventilation adéquate
- protection respiratoire
 - Aucune protection respiratoire n'est nécessaire lors de la manipulation normale
- protection des yeux/du visage
 - Portez des lunettes de sécurité homologuées selon la norme EN 166.
- Protection de la peau
 - Portez des vêtements de protection appropriés
 - Portez des gants de protection. Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et à la norme EN 374.
 - Le choix d'un gant adapté dépend des conditions de travail et de la présence du produit seul ou en association avec d'autres substances. Le temps de perméation dépend des caractéristiques de la marque de gant utilisée ; il convient de consulter le fournisseur.
- Mesures d'hygiène
 - Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
 - Veillez à ce que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité soient facilement accessibles.

Revision: 22 December 2020

Environmental exposure controls

Do not empty into drains

Do not allow to penetrate the ground/soil.



SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- Aspect : Liquide blanc visqueux
- Odeur : Aucune information disponible
- Seuil olfactif : Aucune information disponible
- pH : ~7
- Point de fusion/point de congélation : Aucune information disponible
- Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : > 35 °C
- Point d'éclair : > 93 °C
- Taux d'évaporation : Aucune information disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune information disponible
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Aucune information disponible
- Pression de vapeur : Aucune information disponible - Densité de vapeur : Aucune information disponible - Densité relative : Aucune information disponible
- Solubilité(s) : Aucune information disponible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune information disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune information disponible
- Température de décomposition : Aucune information disponible
- Viscosité : **Visqueux**
- Propriétés explosives : Aucune information disponible - Propriétés oxydantes : Aucune information disponible

9.2 Autres informations

- Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Aucune réaction dangereuse n'est connue en cas d'utilisation conforme à sa destination.

10.2 Stabilité chimique

- Considéré comme stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse n'est connue en cas d'utilisation conforme à sa destination.

10.4 Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition

10.5 Matériaux incompatibles

Revision: 22 December 2020

-
- Incompatible avec les acides forts
- Incompatible avec les substances oxydantes

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Les produits de décomposition peuvent inclure des fumées toxiques et irritantes.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Nom chimique	LD ₅₀ (oral, rat)	LC ₅₀ (inhalation, rat)	LD ₅₀ (dermique, lapin)
Réaction masse de 5-chloro- 2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1)	64 - 561 mg/kg	(4 h) 171 - 2 360 mg/m ³	87,12 - 660 mg/kg

- corrosion/irritation cutanée
Aucun effet indésirable observé (non irritant)
- Lésions/irritations oculaires graves
Aucun effet indésirable observé (non irritant)
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Ce mélange n'est pas classé comme sensibilisant, mais contient au moins une substance classée comme sensibilisante et présente à une concentration susceptible de déclencher une réaction allergique.
Le mélange réactionnel de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) est classé comme sensibilisant cutané.
- mutagénicité des cellules germinales
Aucune preuve d'effets mutagènes
- cancérogénicité
Aucune preuve d'effets cancérogènes

SECTION 11 : Informations toxicologiques (...)

Substances

Nom chimique	NOÉL (oral, rat)
Réaction masse de 5-chloro- 2- méthyl- 2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl- 2H-isothiazol-3-one (3:1)	17,2 mg/kg pc/jour

- Toxicité pour la reproduction
Aucun effet sur la reproduction n'a été constaté.

Substances

Revision: 22 December 2020

Nom chimique	NOËL (oral, rat)
Réaction masse de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	22,7 mg/kg pc/jour (Effet sur la fertilité) 100 mg/kg pc/jour (Effet sur la toxicité pour le développement)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Nom chimique	NOËL (oral, rat)	NOAEC (inhalation, rat)	NOËL (dermique, rat)
Réaction masse de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	16,3 à 24,7 mg/kg pc/jour	2,36 mg/m ³	0,105 - 2,625 mg/kg pc/jour

- Risque d'aspiration
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact visuel
Peut provoquer des rougeurs et des irritations
- contact avec la peau
Peut provoquer des rougeurs et des irritations
Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.
- Ingestion
Peut provoquer une irritation de la gorge
- Inhalation
En cas d'exposition sévère, une irritation des voies respiratoires peut se développer.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques (....)

Substances

Nom chimique	LC (poisson)	EC (aquatique) invertébrés)	EC (algues aquatiques)
Réaction masse de 2-méthyl-2-histhiazol-3-one et 5-chloro-2-méthyl-2-histhiazol-3-one	14 jours) 70 µg/L	(48 h) 7 - 160 µg/L	(72 h) 6,3 - 27,3 µg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Revision: 22 December 2020

-
- Non facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation potentielle

12.4 Mobilité dans le sol

- De grandes quantités peuvent pénétrer le sol et contaminer les eaux souterraines.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- Il ne s'agit pas d'un PBT au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.
- Il ne s'agit pas d'une vPvB au sens de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets indésirables

- Aucune information disponible, mais doit être considéré comme nocif
-

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit être conforme à la législation locale, étatique ou nationale.
- Ne pas jeter dans les égouts ni dans l'environnement, déposer dans un point de collecte des déchets autorisé. Ne réutilisez pas les contenants vides sans nettoyage ou reconditionnement commercial.

13.2 Classification

- Les déchets doivent être identifiés conformément à la liste des déchets (2000/532/CE).
 - Code(s) de biens dangereux : Aucun attribué
-

SECTION 14 : Informations sur les transports

Non classé comme dangereux pour le transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU : Sans objet

14.2 Nom d'expédition ONU

- Nom d'expédition approprié : Sans objet

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- Classe de danger : Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage : Non applicable

14.5 Risques environnementaux

- Non applicable

SECTION 14 : Informations sur le transport (...)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Revision: 22 December 2020

-
- Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au code IBC - Sans objet

14.8 Route/Rail (ADR/RID)

- Numéro ADR ONU : Non applicable
- Nom d'expédition approprié : Sans objet
- Classe de danger ADR : Non applicable - Groupe d'emballage ADR : Non applicable - Code du tunnel : Non applicable

14.9 Mer (IMDG)

- Numéro IMDG ONU : Non applicable
- Appellation réglementaire de transport : Sans objet - Classe de danger IMDG : Sans objet
- Groupe d'emballage IMDG : Non applicable

14.10 Air (OACI/IATA)

- Numéro OACI ONU : Non applicable
 - Appellation réglementaire de transport : Sans objet - Classe de danger OACI : Sans objet
 - Groupe d'emballage OACI : Non applicable
-

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) 2015/830.
- Le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) s'applique en Europe.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucune évaluation de la sécurité chimique au titre du règlement REACH n'a été réalisée.
-

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations concernent uniquement le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un autre procédé. Ces informations sont, au mieux de la connaissance limitée de Deep Blue Pool Supplies, exactes et fiables à la date d'autorisation de cette fiche de données de sécurité. Cependant, aucune déclaration,

Revision: 22 December 2020

Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité de ces informations. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de leur pertinence et de leur exhaustivité pour le produit utilisé. Sources des données :

Informations issues de la documentation publiée et des fiches de données de sécurité des fournisseurs

Révision n° 2.0.0. Révisée en décembre 2020.

Modifications apportées : Mise à jour pour se conformer à la dernière version de REACH et formulation révisée

Texte non accompagné de codes de phrase lorsqu'ils sont utilisés ailleurs dans cette fiche de données de sécurité :

- H301 : Toxique en cas d'ingestion
- H310 : Mortel par contact avec la peau
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires - H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

SECTION 16 : Autres informations (....)

- H318 : Provoque de graves lésions des yeux - H330 : Mortel en cas d'inhalation.
- H400 : Très toxique pour la vie aquatique
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes

- ATE : Estimation de la toxicité aiguë
- CAS : Service de résumés chimiques
- DNEL : Niveau dérivé sans effet
- CE : Communauté européenne - EC₅₀ : Concentration efficace, 50 %
- SGH : Système général harmonisé
- CL₅₀ : Concentration létale, 50 %
- DL₅₀ : Dose létale, 50 %
- NOAEC : Concentration sans effet indésirable observé
- NOAEL : dose sans effet nocif observé
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle
- PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
- PNEC : Concentration sans effet prévue
- REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- SCL : Limite de concentration spécifique
- vPvB : très persistant et très bioaccumulatif - WEL : Limite d'exposition en milieu de travail

--- fin de la fiche de données de sécurité ---
